



Immatriculation Atout France : IM072180001

Assurance RCP : MMA IARD

14 Bld Marie et Alexandre Oyon, 72030 LE MANS

Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION

8-10 rue d'Astorg, 75008 PARIS

TVA non applicable, art. 293B CGI

Établissement public, labellisé Pays d'Art et d'Histoire.

Structure de coopération intercommunale regroupant les communautés de communes du Gesnois Bihurien, de l'Huisne Sarthoise, des Vallées de la Braya et de l'Anille et les communes de Beaufray, Bonnétable, Brlonsnes-lès-Sables, Courcamont, Courcival, Jauzé, Nogent-le-Bernard, Rouperroux-le-Coquet, Saint-Georges-du-Rosay et Terrehault.

CONTRAT DE RÉSERVATION

Circuit 2023 n°6, « Sur les pas des Templiers » en Perche Sarthois

Mercredi 05 avril 2023

Entre :

MAIRIE DE VILLEPARISIS

À l'attention de Monsieur BOUCHE Frédéric, Maire,

32 rue de Ruzé

77270 VILLEPARISIS

N° SIRET : ... 217 705 114 00018 .

et :

Le Pays du Perche Sarthois, représenté par son Président, Pierre CRUCHET,

24, Avenue de Verdun - 72 400 LA FERTÉ-BERNARD,

agissant au nom et pour le compte de la Commanderie d'Arville à Couëtron-au-Perche, du restaurant Le Croissant à Courgenard, de la Ferme de La Haie à Villaines-la-Gonais ainsi que du Musée de la Musique mécanique (Association Musiques magiques) à Dollon.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PROGRAMMATION DU CIRCUIT TOURISTIQUE

Attention : Le jour de sa venue, au regard du contexte sanitaire, chaque membre du groupe devra être en conformité vis-à-vis de la réglementation et des dispositions gouvernementales alors en vigueur.

09h45 : Rendez-vous à la Commanderie d'Arville.

10h00 à 11h45 : Visite guidée des bâtiments de la Commanderie d'Arville et visite libre du musée.

12h30 à 14h00 : Déjeuner à Courgenard au Restaurant Le Croissant, « Menu Groupes 2023 » choisi pour l'ensemble des membres du groupe (menu unique, sauf pour l'accompagnatrice qui se verra servir des plats végétariens) : *Kir vin blanc ; Duo de chèvres fermiers rôtis aux herbes (entrée chaude), accompagné de salade verte, lardons poêlés, vinaigrette à la framboise ; Filet de poulet fermier aux oignons et mogettes vendéennes ; Camembert, chèvre, comté AOP et salade verte ; Tarte Bourdalou ; 1/4 de vin par personne ; Café.*

14h30 à 16h15 : Safari-découverte du cerf suivi d'une dégustation de toasts à base de cerf à la Ferme de La Haie, à Villaines-la-Gonais (Attention, capacité d'accueil : 52 participants maximum).

16h45 à 18h00 : Visite guidée du Musée de la Musique mécanique, à Dollon (Attention, capacité d'accueil : 52 participants maximum).

18h00 : Fin de la journée.

ARTICLE 2 : TARIF 2023

TARIF CIRCUIT GROUPE N°6, à partir de 20 personnes conducteur(s) de car inclus : 43,10€/pers.

Ce tarif comprend : les visites, les guides, le déjeuner (« Menu Groupes 2023 » du restaurant Le Croissant), le voyage en camion-safari, la dégustation à la Ferme de La Haie.

Ce tarif ne comprend pas : le transport du groupe et son organisation, toutes boissons non incluses dans le menu, les dépenses à caractère personnel, toutes dépenses extraordinaires dont le Pays du Perche Sarthois ne peut être tenu pour responsable.

Gratuité(s) accordée(s), conducteur(s) de car inclus : 1 gratuité pour 20 payants ; 2 gratuités pour 40 payants (soit 1 gratuité toutes les 20 personnes payantes).

Nombre de personnes : **31 personnes dont 1 accompagnatrice, soit 30 personnes payantes + 1 gratuité (estimation provisoire au 15/12/2022).**

Le nombre définitif de personnes (conducteur(s) de car inclus) devra nous être communiqué au plus tard le **28/03/2023 à 16h00**, par téléphone au **02.43.60.01.30** ou par e-mail **reservation-perchesarthois@orange.fr**

ARTICLE 3 : RÈGLEMENT

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire du présent contrat complété et signé.

Le montant de la prestation sera à régler par **mandat administratif** une fois le service fait, à la réception du **Titre de recettes** (facture) émis par le Pays du Perche Sarthois.

Le **Titre de recettes** tiendra compte du nombre de participants communiqué **par l'envoi du Bon de commande, au plus tard le 28/03/2023 à 16h00.**

ARTICLE 4 : ANNULATION

1 – En cas d'annulation plus de 7 jours avant le début de la prestation, le chèque de caution envoyé à l'adresse du Pays du Perche Sarthois sera encaissé.

En cas d'annulation moins de 7 jours avant le début de la prestation, il sera retenu 100% du prix de la prestation estimée afin de dédommager les prestataires.

Il vous appartiendra de souscrire une assurance annulation auprès d'un organisme de votre choix couvrant les frais d'annulation retenus par le Pays du Perche Sarthois.

2 – En cas d'impossibilité de réaliser une activité initialement prévue dans la prestation, notamment à cause de facteurs météorologiques, une autre activité pourra vous être proposée en remplacement. Le prix total du circuit facturé sera alors réévalué en prenant en compte le tarif de l'activité choisie en remplacement.

En cas de refus de votre part pour modifier le programme du circuit, le montant de l'activité non réalisée sera alors déduit lors de la facturation du coût total de la prestation.

ARTICLE 5 : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), **les données vous concernant recueillies sur la base de votre consentement par le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois sont nécessaires dans la prise en compte de votre demande de réservation.**

Elles font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la commercialisation du circuit touristique que vous souhaitez réaliser. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers*.

* Exception faite du nom et du numéro de téléphone portable du ou des responsables du groupe communiqués par le client afin qu'il(s) puisse(nt) être contacté(s), le jour de la venue du groupe et en cas d'urgence seulement, par le(s) prestataire(s) intervenant lors du circuit touristique réalisé.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité.

Pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement, ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données, limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec :

- le responsable du traitement de ces données à l'adresse suivante : M. le Président du Pays du Perche Sarthois, 24 Avenue de Verdun, 72400 La Ferté-Bernard ;

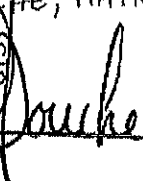
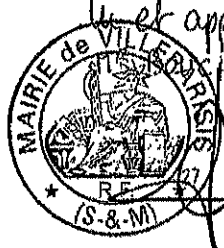
- ou avec le délégué à la protection de vos données (Agence des Territoires de la Sarthe – Atesart – mail : dpo@sarthe.fr).

Un justificatif d'identité vous sera alors demandé.

Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr

Contrat de réservation fait en deux exemplaires à La Ferté-Bernard, le vendredi 13 janvier 2023.


Le client,
MAIRIE DE VILLEPARISIS
À : VILLEPARISIS
Le : 19 / 01 / 2023.
Signature / Tampon* :

Lu et approuvé
MAIRIE DE VILLEPARISIS
Maire, MAIRE



Le Pays du Perche Sarthois,
Pierre CRUCHET, Président
À : La Ferté-Bernard
Le : 27 / 01 / 2023.
Signature / Tampon :


SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS
24 Avenue de Verdun - BP 90100
72404 LA FERTE BERNARD
Tél. 02 43 60 72 77 - Fax 02 43 71 42 38

(*) Faire précéder la signature / le tampon de la mention « Lu et approuvé ».

 Pays du Perche Sarthois | E-mail : perche-sarthois@orange.fr | tél : 02 43 60 72 77
24 avenue de Verdun 72400 LA FERTÉ-BERNARD | Site : <http://www.perche-sarthois.fr>

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230314-23_07649-AU
Date de télétransmission : 15/03/2023
Date de réception préfecture : 15/03/2023